



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	24	27

Date de la convocation
04 décembre 2023

Séance du
12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, GILBERT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BENHERRAT, BOURGNEUF, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY

Messieurs HELLAL, DIAB, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, TILLY, ERNULT

Etaient représentés : Monsieur PERNOT DU BREUIL par Madame VIERIN, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON,

Etaient absents ou excusés: Madame LHADI, Monsieur LEONARD

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités

Délibération 2023-12-12-14

Vente de la parcelle AH 565

Monsieur Philippe RECTON, habitant au 252 rue de Verdun, souhaite acquérir une partie de la parcelle AH 565 relevant du domaine privé de la commune.

Un accord est intervenu entre Monsieur RECTON et la commune sur le montant de 1 000€ pour la parcelle de 18m².

Le plan de la partie à céder est annexé à la présente.

Les frais de notaires et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant:

- À procéder à la vente de la parcelle concernée.
- À signer l'ensemble des documents afférents

Le Conseil Municipal,

Vu l'estimation des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 14 novembre 2023,

Entendu le rapport présenté par Madame Zadiyé BLANC, Adjointe au maire chargée de l'Urbanisme et du développement économique

Etant précisé que Monsieur RECTON ne prends pas part au vote

Après en avoir délibéré, 26 voix pour

- Autorise Monsieur le maire à procéder à la vente de la parcelle concernée
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme
Le Maire,
Bernard HELLAL